

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 18 décembre 2020</b>	<b>N° 2020-562</b>

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE  
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h30  
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45  
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40  
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 18 décembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2020-562</b>

---

## **Plateforme de mobilité durable de l'association Wimoov - Subvention 2020- Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Attentive aux questions de mobilité des plus fragiles et avant même que la compétence politique de la ville ne lui soit transférée, Bordeaux Métropole a mené et mène des actions pour répondre aux besoins et lever les différents freins auxquels sont confrontés les habitants des « quartiers » de la géographie prioritaire.

Si cette question était apparue comme un enjeu fort du « contrat de ville » métropolitain initial, adopté le 26 juin 2015, l'importance de cette thématique a été de nouveau pointée lors des travaux préparatoires à la prolongation de celui-ci.

A ce titre, depuis 2012, la Métropole, aux côtés du Département et du Fonds social européen (FSE) soutient une plateforme « mobilité » aujourd'hui portée par l'association Wimoov.

L'offre de service national de Wimoov se structure autour de deux grands volets d'intervention et cherche à promouvoir une mobilité « autonome et durable » :

- l'accompagnement direct des personnes les plus fragiles vers la mobilité,
- l'animation territoriale des acteurs de la mobilité autour de cet accompagnement.

Historiquement marquée par la « politique de la ville », l'offre de service de Wimoov sur le territoire métropolitain s'est enrichie grâce à Bordeaux Métropole à partir de 2015 d'une offre en direction des seniors les plus fragiles qui, tenant compte des spécificités de ce public, propose un appui à leurs mobilités.

### **I – Éléments de bilan**

Comme depuis plusieurs années deux actions ont fait l'objet de soutiens par Bordeaux Métropole au titre de l'année 2020

## **A – Plateforme de mobilité inclusive**

### **Le concept**

Celle-ci a pour vocation d'accompagner les publics issus des quartiers en démarche d'insertion vers une mobilité durable et autonome. L'objectif est de permettre à chacun de se saisir des enjeux de sa mobilité grâce à l'accompagnement de conseillers mobilité. Elle propose pour cela, après un diagnostic en ligne, une phase de conseil personnalisé, des séances collectives de formation aux déplacements et des locations de vélo à assistance électrique.

### **Bilan 2020 de la plateforme mobilité**

Après trois années de baisse significative du nombre de personnes accompagnées issues des territoires prioritaires et malgré la crise sanitaire, la plateforme mobilité connaît en 2020 une nouvelle hausse de ses accompagnants (d'environ 20 %) et une augmentation de mobilisation de ses services complémentaires (prêt de cycles, aide à l'accession à la mobilité autonome.).

### **Orientations 2020/ 2021**

Wimoov souhaite, encouragé par ses financeurs, renforcer son ancrage territorial, renouveler ses partenariats avec les acteurs Métropolitains de la mobilité, requestionner ses indicateurs de résultats et compléter son offre de service par des formations permettant de mieux préparer le permis de conduire.

Si le bilan des dernières années ne montrait qu'un intérêt limité pour les habitants des « quartiers », il apparaît depuis quelques mois, à l'incitation de ses financeurs, un net effort de Wimoov pour renforcer son action en direction des personnes des « quartiers » en matière de mobilité.

## **B – Expérimentation « Séniors »**

### **Le concept**

Le projet « Plateforme de mobilité séniors » a été mis en place de manière expérimentale sur le territoire métropolitain depuis 2015.

Les personnes concernées par la phase d'accompagnement sont les séniors vulnérables, les plus de 60 ans en perte d'autonomie ou de relations sociales et chez qui le prescripteur avait identifié une problématique de mobilité.

Faisant suite à un bilan personnalisé (et à domicile), les bénéficiaires se voient préconiser des solutions favorisant leurs déplacements. Des formations collectives peuvent par la suite venir compléter l'information des personnes.

### **Eléments de bilan**

Si en 2017, environ 250 personnes du territoire métropolitain ont été intégrées dans ce dispositif et sensibilisées aux enjeux de la mobilité, Wimoov connaissait en 2019, avec 162 bénéficiaires, ainsi qu'en 2020 un tassement de la mobilisation de son service.

### **Orientations 2020**

Wimoov propose de renforcer ses interventions pour augmenter ses accompagnants à plus de 200 seniors et de contribuer aux animations sur la mobilité en direction de ce public proposé par la Métropole car il s'inscrit en complémentarité avec les actions de sensibilisation aux mobilités alternatives menées par ailleurs par Bordeaux Métropole.

## **II – Financement de l'association : subvention de l'association 2020 et modalités de versement de la participation métropolitaine**

Pour 2020, Bordeaux Métropole propose de poursuivre le soutien à Wimoov sur deux axes :

- la plateforme mobilité,
- l'expérimentation séniors.

#### **A - Le soutien à la plateforme mobilité :**

Au regard des éléments du bilan 2020 mais également du contexte financier, et en lien avec le déploiement des actions de droit commun dans les quartiers prioritaires au titre de l'année 2020, la participation métropolitaine proposée pour la plateforme mobilité s'élève à 25 000 € (même niveau qu'en 2019).

#### **B - Le soutien à l'expérimentation séniors :**

Au titre de l'année 2020 et au regard de l'évolution de l'action auprès des seniors menée par la plateforme Wimoov, la Métropole propose de continuer à soutenir le projet en direction de la mobilité des séniors. La participation métropolitaine proposée pour la plateforme mobilité s'élève à 10 000 € (10 000 € en 2019).

Au total, la participation financière de la Métropole s'élèverait donc à 35 000 euros.

#### **C - Modalités de versement :**

Bordeaux Métropole procèdera au versement des subventions selon les modalités suivantes :

- Subvention relative à la Plateforme mobilité inclusive :
  - 50 %, soit la somme de 12 500,00 € après signature de la présente convention,
  - 50% à l'issue de l'examen des pièces justificatives indiquées à l'article 6 de la convention.
- Subvention relative à l'expérimentation séniors :
  - 50 %, soit la somme de 5 000 €, après signature de la présente convention,
  - 50 %, soit la somme de 5 000 € à l'issue de l'examen des pièces justificatives indiquées à l'article 6 de la convention.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-1 et suivants,

**VU** la délibération n°2012/0110 du 17 février 2012 portant autorisation d'un appel à projets pour la création d'une structure multiservices dédiée à la mobilité durable de l'agglomération bordelaise,

**VU** la délibération n° 2015/252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2015/0383 du 26 juin 2015 approuvant le contrat de ville métropolitain,

**VU** la délibération n° 2016/7 du 22 janvier 2016 approuvant la Stratégie mobilité,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour l'année 2020, les activités de l'association Wimoov sont en concordance avec les orientations stratégiques du contrat de ville 2015/2020 adopté le 26 juin 2015 et son avenant de prolongation de septembre 2019, mais également avec les actions conduites en faveur de la mobilité et de la lutte contre les déséquilibres socio-urbains de certains quartiers,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer une subvention d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'association Wimoov pour l'année 2020,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent à cette délibération,

**Article 3** : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2020 – chapitre 65 compte 65748 fonction 52.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2020</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>23 DÉCEMBRE 2020</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU</p>
---	---